

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA COMMUNAUTÉ

Programme d'aide - Produits d'hygiène féminine

La municipalité de Deschambault-Grondines met à la disposition des femmes un programme d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène féminine durables. Par cette initiative, la municipalité souhaite soutenir les citoyennes de sa communauté qui feront le choix de l'utilisation de coupes menstruelles, serviettes hygiéniques lavables et culottes menstruelles lavables, une alternative écologique qui permet la réduction considérable des déchets produits par un ménage. Ce programme a été créé en cohérence avec la politique de développement durable et la politique de la famille et des aînés de la municipalité de Deschambault-Grondines.

Avantages du programme pour les citoyennes :

- Économies considérables à long terme;
- Diminution de l'empreinte écologique.

Avantages du programme pour la municipalité :

- Réduction des coûts reliés à l'enfouissement de déchets;
- À long terme, réduction des superficies des sites d'enfouissement.

AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE

La municipalité de Deschambault-Grondines accordera aux citoyennes admissibles une aide financière de 75% et au maximum de 50\$ pour l'achat de coupes menstruelles, serviettes hygiéniques lavables et culottes menstruelles lavables.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME

Pour être admissible à l'aide financière, vous devez répondre aux critères suivants:

- Résider à Deschambault-Grondines;
- Réclamer l'aide financière au plus tard 3 mois suivant l'achat des produits d'hygiène féminine durables;

MODALITÉS D'OBTENTION DE L'AIDE FINANCIÈRE

Pour profiter du programme, remplissez le formulaire de demande dans un délai de 3 mois suivant l'achat des produits d'hygiène féminine durables.

Joignez-y les pièces justificatives suivantes:

- Le ou les reçus d'achat des coupes menstruelles, serviettes hygiéniques lavables ou culottes menstruelles lavables (la ou les factures vous seront retournées par la poste en même temps que vous recevrez le chèque émis par la municipalité);
- Une preuve de résidence : (Permis de conduire valide, facture de services de moins de 30 jours (Hydro-Québec, Bell, Telus, ou tout autre document permettant de confirmer la résidence de la personne sur le territoire de la municipalité).

Dans le cas d'une demande effectuée pour une mineure, la personne responsable de la demande doit fournir une preuve établissant qu'elle est le parent ou tuteur légal de la mineure ainsi que sa date de naissance en fournissant un des documents suivants :

- Acte de naissance, Déclaration de naissance, Ordonnance du tribunal, tout autre document prouvant ce fait et jugé pertinent par l'administration.

Pour les achats en ligne, les bons de commande sont acceptés, par contre une preuve de paiement doit être transmise.

Il est à noter qu'une seule aide financière sera accordée par citoyenne.

NATURE ET VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière sera versée par chèque au cours du mois suivant la réception de la demande et de tous les documents requis. La demande d'aide financière peut être présentée en personne à l'hôtel de ville de Deschambault-Grondines ou être transmise par la poste à l'adresse ci-dessous :

120, rue Saint-Joseph
Deschambault-Grondines (Québec)
G0A 1S0

FORMULAIRE DEMANDE DE SUBVENTION HYGIÈNE FÉMININE

Produits d'hygiène féminine durables

Nom du demandeur : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

La demande de subvention sera traitée uniquement sur présentation et validation de l'ensemble des documents.

Documents à fournir

- ☐ Formulaire de demande
- ☐ Copie d'une preuve de résidence
- ☐ Reçus d'achat originaux datant de moins de 3 mois au nom de la requérante
- ☐ Acte de naissance, (*si personne mineure*)

Critères d'admission

- ☐ Être résidente de la municipalité où la demande est acheminée
- ☐ Remettre le formulaire et les pièces justificatives

Signature

Date